

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France - M. EVIN (Claude)

NOR : SASC0921891D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Claude EVIN est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes - M. MORIN (Denis)

NOR : SAS0921893D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Denis MORIN est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur - M. DEROUBAIX (Dominique)**

NOR : SASC0921895D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,  
Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Dominique DEROUBAIX est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*  
XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais - M. LENOIR (Daniel)**

NOR : SASC0921896D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Daniel LENOIR est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé d'Aquitaine - Mme KLEIN (Nicole)

NOR : SASC0921897D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Nicole KLEIN est nommée responsable préfiguratrice de l'agence régionale de santé d'Aquitaine.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire - Mme DESAULLE (Marie-Sophie)**

NOR : SASC0921900D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Marie-Sophie DESAULLE est nommée responsable préfiguratrice de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées - M. CHASTEL (Xavier)

NOR : SASC0921901D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Xavier CHASTEL est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Bretagne - M. GAUTRON (Alain)

NOR : SASC0921903D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Alain GAUTRON est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Bretagne.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon - Mme Aoustin (Martine)**

NOR : SASC0921905D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Martine Aoustin est nommée responsable préfiguratrice de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Lorraine - M. GRALL (Jean-Yves)

NOR : SASC0921909D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Jean-Yves GRALL est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Lorraine.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé du Centre - M. LAISNE (Jacques)

NOR : SASC0921911D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Jacques LAISNE est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé du Centre.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé d'Alsace - M. HABERT (Laurent)

NOR : SAS0921912D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,  
Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Laurent HABERT est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé d'Alsace.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*  
XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Bourgogne - Mme COURREGES (Cécile)

NOR : SASC0921913D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Cécile COURREGES est nommée responsable préfiguratrice de l'agence régionale de santé de Bourgogne.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes - M. BLANC (François-Emmanuel)**

NOR : SASC0921914D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. François-Emmanuel BLANC est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Picardie - M. JACQUINET (Christophe)

NOR : SASC0921916D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Christophe JACQUINET est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Picardie.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie - M. LAGARDE (Gilles)

NOR : SASC0921918D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Gilles LAGARDE est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie - M. LANCRY (Pierre-Jean)**

NOR : SASC0921919D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,  
Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Pierre-Jean LANCRY est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*  
XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé d'Auvergne - M. DUMUIS (François)

NOR : SASC0921920D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. François DUMUIS est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé d'Auvergne.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne - M. PAILLE (Jean-Christophe)**

NOR : SASC0921921D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Jean-Christophe PAILLE est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

**Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Franche-Comté - Mme MANSION (Sylvie)**

NOR : SASC0921922D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Sylvie MANSION est nommée responsable préfiguratrice de l'agence régionale de santé de Franche-Comté.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé du Limousin - M. LAFORCADE (Michel)

NOR : SAS0921924D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Michel LAFORCADE est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé du Limousin.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de La Réunion - Mme DE SINGLY (Chantal)

NOR : SASC0921926D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Chantal DE SINGLY est nommée responsable préfiguratrice de l'agence régionale de santé de La Réunion.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Corse - M. BLAIS (Dominique)

NOR : SASC0921927D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Dominique BLAIS est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Corse.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Martinique - M. URSULET (Christian)

NOR : SASC0921928D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Christian URSULET est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Martinique.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Guadeloupe - Mme WILLAUME (Mireille)

NOR : SASC0921930D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Mireille WILLAUME est nommée responsable préfiguratrice de l'agence régionale de santé de Guadeloupe.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*

XAVIER DARCOS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2009 portant nomination du responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Guyane - M. DAMIE (Philippe)

NOR : SASC0921931D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la santé et des sports,  
Vu l'article 13, alinéa 2, de la Constitution ;  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Philippe DAMIE est nommé responsable préfigurateur de l'agence régionale de santé de Guyane.

**Art. 2.** – Le Premier ministre, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS FILLON

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,*  
XAVIER DARCOS